Organisation de manifestation temporaire : notice descriptive de sécurité au titre des établissements recevant du public.

La présente notice a pour objectif de permettre à la commission compétente d'apprécier les conditions de sécurité relatives à l'organisation des manifestations temporaires comprenant des établissements recevant du public et à donner au maire un avis assorti ou non de prescriptions.

Rappel: Concernant les chapiteaux non situés dans une enceinte, le recours à la commission de sécurité n'est obligatoire que sur demande du maire (CTS 31). Celui-ci doit néanmoins, dans tous les cas, être destinataire d'une demande d'autorisation comprenant un dossier complété de l'organisateur.

Afin de permettre une instruction dans les meilleures conditions, il est souhaitable que les documents soient remis au Maire au minimum **deux mois avant la date prévue pour l'ouverture.**

Rappel: art R123-22 du CCH: Constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux ou enceintes dans lesquels des personnes sont admises soit librement soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payante ou non. Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel.

Mode d'emploi:

La présente notice est composée de plusieurs fiches. La fiche portant sur les renseignements généraux sera complétée systématiquement en un exemplaire. Elle sera obligatoirement complétée d'une fiche portant sur le classement pour chaque établissement utilisé et d'une fiche pour le classement de l'enceinte extérieure s'il en existe une (type PA).

Dans le cas où l'établissement est un établissement recevant du public existant utilisé pour une occasion exceptionnelle (changement de destination des locaux), l'autorisation peut-être accordée pour plusieurs manifestations organisées dans des conditions identiques à la demande de l'organisateur (papier libre). Les plans de l'établissement comprenant les aménagements seront joints à la présente demande.

En cas de difficulté pour remplir les documents, il est recommandé de faire appel à un chargé de sécurité ou à un organisme agréé.

Des plans seront obligatoirement fournis en complément des présentes fiches. Ces plans porteront impérativement une indication de l'échelle graphique. Ils devront permettre à la commission de vérifier, les conditions d'accès (voies carrossables), les points d'eau utilisables par les sapeurs-pompiers, le pourtour de l'enceinte avec les sorties de secours (largeur, sens d'ouverture), les surfaces mises à disposition du public et l'utilisation qui va en être faite, les aménagements intérieurs (largeurs des allées, dispositions des sièges, tribunes et gradins,nombre de places, les emplacements des risques et des moyens de secours, ...)

Fiche "Renseignements généraux": (A remplir systématiquement)

dénomination, date(s) et horaire(s) d'ouverture, de la manifestation:
adresse précise de la manifestation:
organisateur:
nom ou raison sociale: adresse complète: référent en charge du dossier: téléphone portable: téléphone fixe: adresse électronique:
Je soussigné (nom, prénom)…….……atteste de la validité des renseignements fournis dans la présente notice. Date, ……/……/……, signature:

Les présentes déclaration engageant l'organisateur, toute notice non signée ne saurait être examinée par les services compétents.

Fiche "Classement de l'établissement": (document à remplir systématiquement en un exemplaire par établissement utilisé)

propriétaire des lieux:
nom: coordonnées complètes:
classement de l'établissement recevant du public:
Nature(s) de(s) activités envisagées (type(s) de l'établissement*)?:

effectif maximum du public (calcul réglementaire*):	
effectif maximum des personnels:	
effectif total:	
catégorie de l'établissement *:	

L'effectif maximum est-il maîtrisé à l'entrée (billetterie, etc…)? oui / non expliquez:

autres précisions éventuelles:
***Le classement de l'établissement doit être établi en fonction du mode de calcul réglementaire.**

Fiche "utilisation exceptionnelle de locaux": A remplir dans le cas ou l'établissement est un établissement recevant du public existant utilisé pour une occasion exceptionnelle (changement de destination des locaux). (GN6§2)

Degré de sécurité actuel de l'établissement (à compléter en prenant connaissance de l'arrêté du Maire autorisant l'exploitation de l'établissement recevant du public et du registre de sécurité):
l'établissement est sous avis favorable de la commission de sécurité: oui/non
préciser ci après les prescriptions restant éventuellement à lever au jour de la manifestation:
Au regard de l'activité prévue dans le cadre de la manifestation, expliquer les mesures complémentaires de prévention et de protection proposées:

décorations (AM 3 à AM 14)		
	décrire les décorations intérieures	préciser le degré de classement en réaction au feu
sols		
parois verticales		
plafonds		
mobiliers		
décors		
guirlandes ou autres		
Avez-vous prévu de mettre en place des installations électriques complémentaires à celles-de l'établissement (EL 23)? oui/non:		
si oui ces installations sont-elles vérifiées par un organisme agréé ou une personne agréée?: oui/non		
Expliquez ci après comment est organisé le service de sécurité de la manifestation au regard des risques d'incendie et de panique:		

Fiche "PA": (A remplir dans le cas où la manifestation se déroule dans un établissement recevant du public de plein air. L'enceinte est alors à l'air libre et constituée de barrière naturelle ou aménagée pour l'occasion)

implantation (PA 3, CO 4 et 8, PA 12) :

un point d'eau réglementaire à destination des sapeurs-pompiers est-il situé à moins de 200 mètres de l'établissement ? oui/non:

voies d'accès à l'établissement:

identification de la voie	largeur de la voie en mètres	accessible aux engins poids-lourds oui/non	arrêté prévu permettant de restreindre le stationnement sur ces voies (oui/non)

dégagements (PA 7 et 8):

identifier ci après les sorties de l'enceinte ainsi que la largeur et le sens d'ouverture (vers l'intérieur, vers l'extérieur) pour chacune d'entre elle.

n° de sortie (à reporter sur le plan)	largeur de la sortie en mètre(s)	porte s'ouvrant vers l'extérieur (oui/non)	porte maintenue en position fermée en présence du public (oui/non)	présence d'un préposé à l'ouverture (oui/non)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

identifier les emplacements des stockages ou locaux à risques particuliers sur les plans et décrire ci après leur nature (locaux de stockages de matière susceptible de s'enflammer), (PA 6):
employez-vous des lasers, fumées, brouillards artificiels, flammes? oui/non. Si oui, décrivez le type d'installation et les mesures de sécurité, appropriées, prises en conséquence (rappel concernant les artifices: un dossier spécifique complémentaire est obligatoire en fonction de la catégorie d'artifice).
éclairage/électricité (PA 11):
l'enceinte est-elle exploitée de nuit? oui/non des installations électriques sont-elles mises en place à l'occasion de la manifestation?: oui/non. Si oui par qui et pour quel usage?
un éclairage normal du site est-il prévu?: oui/non
un éclairage d'évacuation est-il prévu jusqu'à la voie publique?: oui/non
moyens de secours (PA 12 à 14):
Des moyens d'extinction sont-ils prévus? oui/non. Si oui donner des précisions sur leur nature, leur nombre (et leur emplacement sur les plans)?

Un service de sécurité est-il prévu pour l'enceinte? oui/non. Si oui détailler le nombre de personne présentes en permanence, la qualification de celles-ci et les dispositions organisationnelles mises en place pour l'articulation de l'équipe (organigramme, moyens de communication,...).

Un téléphone fixe est-il accessible sur le site ? oui/non
Autres précisions concernant la manifestation (implantation, construction, aménagements, risques, installations techniques, dispositions organisationnelles, moyens de secours,…) :

Fiche "CTS": (Un exemplaire à remplir par tente, chapiteau ou structure utilisée)

homologation (CTS 3, 7, 8, 9):

L'établissement dispose déjà d'une attestation de conformité (il a déjà été implanté et réceptionné)

oui si oui, compléter et joindre l'extrait de registre de sécurité correspondant.

non si non, joindre le projet de registre de sécurité établi par l'organisme agréé.

Vérification de la **solidité** de l'établissement **par un organisme agréé:**

Le CTS est monté par une équipe permanente, dans une configuration non modifiée à chaque implantation: La vérification a-t-elle été effectuée initialablement et figure t'elle au registre de sécurité? : oui/non

Autre cas (à partir de 300 personnes): La vérification sera-t-elle effectuée après le montage à l'occasion de la manifestation? oui/non:…….. si oui tenir le rapport à la disposition des autorités.

contrôle visuel (CTS 52)

En complément de la vérification par contrôle visuel a effectuer avant chaque admission et dans le cas ou votre établissement est destiné à recevoir plus de 700 personnes, indiquez ci-après le nom de l'organisme agréé, ou les qualifications de la personne, retenue pour effectuer l'inspection complémentaire:

Avez-vous prévu de tenir un exemplaire du rapport d'inspection à disposition des autorités? oui / non

implantation (CTS 5):

un point d'eau réglementaire à destination des sapeurs-pompiers est-il situé à moins de 200 m de l'établissement ? oui/non:

Entourez ci après la largeur du passage libre aménénagée sur la moitié au moins du pourtour extérieur de l'établissement :

1,8 mètre 3 mètres

l'établissement est-il exploité de nuit ?: oui/non

oui : précisez dans ce cas si des éclairages extérieurs sont mis en place ou existent déjà:

voies d'accès à l'établissement:

identification de la voie	largeur de la voie en mètres	carrossable oui/non	arrêté prévu permettant de restreindre le stationnement sur ces voies (oui/non)

rappel: Joindre un plan permettant de déterminer les accès au site, les pourtours de l'établissement, la surface de celui-ci.

risques divers:

Employez-vous des lasers, fumées, brouillards artificiels, artifices ou flammes,... sous le chapiteau (CTS 6, CTS 25)? oui/non. Si oui, décrivez les mesures de sécurité, appropriées, prises en conséquence:

dégagements permettant d'évacuer le CTS (CTS 10, 11, 12):

	largeur des sorties de secours prévues ?		largeur des sorties de secours prévues ?
sortie n°1		sortie n°6	
sortie n°2		sortie n°7	
sortie n°3		sortie n°8	
sortie n°4		sortie n°9	
sortie n°5		sortie n°10	

Ces indications devront être vérifiables sur un plan des aménagements intérieurs ainsi que la distance maximale d'évacuation et la largeur des circulations principales.

décoration (CTS 13):

	décrire les décorations intérieures	préciser le degré de classement en réaction au feu
sols		
parois verticales		

décoration suite (CTS 13):		
	décrire les décorations intérieures	préciser le degré de classement en réaction au feu
plafonds		
décors		
guirlandes		

chauffage / cuisson (CTS 15):
Expliquez les modes de chauffage choisis et décrire leur implantation. Préciser la puissance utile totale des appareils et mentionner leur dernière date de vérification:
les appareils de cuisson ou de remise en température étant interdits à l'intérieur des

installations électriques et d'éclairage (CTS 16 à 24):
l'établissement est doté d'une installation propre: oui/non. Si oui, ces intallations ont-elles été vérifiées depuis moins de deux ans par une personne ou organismes agréés? oui/non
l'établissement est doté d'installations ajoutées par les utilisateurs: oui/non. Si oui, les installations ajoutées seront'elles vérifiées par une personne ou organisme agréé? oui/non
l'établissement est doté d'un éclairage normal : oui/non
l'établissement est-il doté d'un éclairage de sécurité d'ambiance? : oui/non
si oui, cet éclairage est-il secouru? oui l'éclairage de sécurité est composé de blocs autonomes / oui il est secouru par source de sécurité (dans ce dernier cas préciser la nature de la source) / non
l'établissement est-il doté d'un éclairage de sécurité d'évacuation? : oui/non
si oui, cet éclairage est-il secouru? oui l'éclairage de sécurité est composé de blocs autonomes / oui il est secouru par source de sécurité (dans ce dernier cas préciser la nature de la source) / non

moyens de secours (CTS 26 à 29):
types et nombre d'extincteurs prévus:
nombre de personnes désignées par l'organisateur formés et entraînées à la mise en œuvre des moyens de secours:
nombre d'agents de sécurité incendie (SSIAP) fournis par l'organisateur (préciser les qualifications détenues et la date du dernier recyclage pour chaque agent):
expliquez le moyen de diffusion de l'alarme retenu:
l'établissement est-il doté d'un téléphone urbain (ligne fixe)?: oui/non:
Montage / liaisonnement au sol
avez-vous prévu de fournir une attestation de bon montage et de bon liaisonnement au sol Maire?: oui/non

structures à étages (1 étage maximum), précisez sur papier libre les modes particuliers d'application retenue pour les articles CTS 53 à 81

Fiche "tribune": (A remplir pour chaque tribune éventuellement utilisée)

Dénomination ou numérotation de la tribune et nombre de places assises (2 places par mètre linéaire de banc ou nombre de sièges):
nom et raison sociale éventuelle du responsable du montage et du liaisonnement au sol:
avez-vous prévu de fournir une attestation de, bon montage, bon liaisonnement au sol et de stabilité de l'installation par rapport au sol porteur, au Maire?: oui/non
La capacité du sol à recevoir la tribune va-t-elle être vérifiée par le maitre d'ouvrage avant l'installation de la tribune ? oui/non

Vérification de la **solidité** de la tribune **par un organisme agréé:**
La tribune est montée par une équipe permanente, dans une configuration non modifiée à chaque implantation: La vérification a-t-elle été effectuée initialablement et figure t'elle au registre de sécurité? : oui/non
Autre cas (à partir de 300 personnes): La vérification sera-t-elle effectuée après le montage à l'occasion de la manifestation?: oui/non…….... si oui tenir le rapport à la disposition des autorités.
S'agit'il d'une tribune propre à un CTS? oui/non:…….. Si oui, la vérification figure t'elle sur l'extrait de registre de sécurité? oui/non
Les dessous sont'ils débarrassé de tout dépôt de matière combustible et rendu inaccessible au public (AM 17)?: oui/non:……..
Rappel: Devront notamment être vérifiables sur les plans fournis avec la présente notice: la largeur des circulations principales, l'alignement et les espaces entre les rangées de sièges ou de bancs éventuels ainsi que le nombre de places assises entre les circulations.

Fiche "installation scéniques": (A remplir dans le cas où l'établissement est doté d'installations scéniques à l'occasion de la manifestation. Si plusieurs installations, remplir une fiche par groupe d'installation)

décrire la nature de l'installation:
décrire les structures installées en surélévation et la nature des ancrages prévus (L57§4) :
nom et raison sociale éventuelle du responsable du montage et du liaisonnement au sol:
avez-vous prévu de fournir au maire une attestation de bon montage et de bon liaisonnement au sol au Maire?: oui/non
les équipements de levage éventuels ont-ils été vérifiés depuis moins d'un an par un organisme agréé (L 57§1)? oui/non .....si oui, l'organisateur s'engage à vérifier que les éventuelles observations de l'organisme agréé ont fait l'objet de travaux de remise en état de bon fonctionnement avant utilisation.
Les dessous sont-ils débarassé de tout dépôt de matière combustible et rendu inaccessible au public (AM 17)?: oui/non

Vérification de la **solidité** de la structure **par un organisme agréé:**
La structure est montée par une équipe permanente, dans une configuration non modifiée à chaque implantation: La vérification a été effectuée initialablement et sera annexée au registre de sécurité? : oui/non
Autre cas : La vérification sera-t-elle effectuée après le montage à l'occasion de la manifestation? oui/non:…….. si oui tenir le rapport à la disposition des autorités.
S'agit'il d'une installation propre à un CTS? oui/non:……..... Si oui, la vérification de l'installation figure t'elle sur l'extrait de registre de sécurité? oui/non